



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 61213

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la tension budgétaire des hôpitaux. La question présente une vraie acuité dans l'administration actuelle des hôpitaux car cela suppose des contraintes budgétaires pour le premier poste de charges de leurs budgets, les dépenses de personnel. Ainsi, le service gériatrie du centre hospitalier de Lens accuse un encadrement insuffisant pour la prise en charge de 243 patients sachant que ce service accueille des personnes atteintes d'Alzheimer. Ce problème ne permet plus de ce fait de gérer efficacement l'agressivité de ces malades et augmente l'insécurité des résidents et du personnel. Au-delà de ce constat d'insécurité et de mauvaises conditions de travail, ce sont les services rendus aux pensionnaires et le bilan, dans ce domaine, est malheureusement désastreux. Le service de gériatrie est réputé pour être le plus pénible du centre hospitalier lensois autant pour le personnel que pour les résidents. L'emploi doit-il demeurer la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire ? Aussi, la question de la cohérence de la politique de maîtrise des dépenses hospitalières avec la politique salariale et de la prise en charge des patients est plus que jamais pertinente. Car, au-delà de la logique comptable, il y a le quotidien des soignants : la maladie, les soins, la douleur morale et physique et il y a des patients, dans les lits, et il faut décemment les prendre en charge. Il souhaiterait savoir si le service gériatrie de Lens pourra rapidement disposer des femmes et des hommes, en nombre et en qualité, pour répondre aux besoins des patients, favorisant ainsi leur accompagnement et la qualité de la prise en charge de leur pathologie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61213

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2005, page 3170